EAU 2025 - 2030 LES SOLUTIONS SONT DANS L'ACTION

LES AIDES FINANCIÈRES
DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE



Activités industrielles et artisanat : réduction des pollutions

BUDGET

13 millions d'euros/an

pour la lutte contre la pollution des activités économiques (hors agricoles).

OBJECTIFS

À l'échelle du bassin Adour-Garonne :

- réduction des pressions industrielles majeures pour atteindre les objectifs de bon état sur 100 masses d'eau en pression industrielle forte et significative et sur lesquelles des travaux restent à engager
- réduction ou suppression de 2 tonnes de micropolluants d'origine industrielle ou artisanale

4 grandes priorités du 12e programme

1. Accompagner le développement des politiques de l'eau dans les territoires
2. Assurer les équilibres entre ressource disponible, usages et besoins des milieux en recherchant la sobriété et en déployant le mix de solutions pertinentes
3. Préserver et restaurer les milieux aquatiques et leur biodiversité
4. Protéger la qualité de l'eau

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

eau GRAND SUD-OUEST
AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

AGIR FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les projets de réduction des pollutions industrielles (macro et micropolluants) visent à contribuer au bon état des eaux en privilégiant une approche préventive, dans un contexte de changement climatique.

73 %

de ce programme d'intervention
est destiné à des actions contribuant
à l'adaptation au changement climatique.

DES SOLUTIONS À ACTIONNER

- Réduire/supprimer les pollutions à la source
- Traiter les effluents
- Maîtriser les risques de pollutions accidentelles et rejets pluviaux
- Développer les partenariats
- Encourager les démarches de développement durable

Pour les opérations collectives sectorielles, voir la fiche dédiée.

AU PLUS PRÈS DE NOS TERRITOIRES

Les projets devront s'inscrire dans un programme global de dépollution visant à respecter les objectifs auxquels est soumis l'établissement, notamment ceux résultant des dispositions du Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) dans la zone concernée.

OBJECTIFS DE RÉSULTATS

L'atteinte des objectifs des projets sera évaluée à l'aide d'indicateurs de résultats adaptés au cas par cas, selon le type d'opération accompagnée et définis en concertation avec l'Agence. Ils pourraient porter par exemple sur :

- le respect des normes de rejet (flux et concentration)
- la réduction de pollution en pourcentage…

CONDITIONS D'ATTRIBUTION PRINCIPALES

Les bénéficiaires sont des personnes publiques ou privées (à titre d'exemple : entreprise, collectivité, association, syndicat) exerçant une activité économique à caractère industriel, commercial et artisanal ou en lien avec de telles activités (hors secteur agricole et élevage (ou assimilé) traité dans la politique de lutte contre les pollutions agricoles).

Les projets devront notamment :

- s'inscrire dans un programme global de dépollution comprenant une réflexion en termes d'économie d'eau à l'échelle de l'établissement en identifiant les actions réalisables et les réductions déjà effectives en intégrant la trajectoire prospective d'adaptation au changement climatique
- être portés par une structure créée depuis plus de 2 ans (sauf s'il y a continuité d'activité)
- aboutir à une réduction de la pression du rejet sur la masse d'eau et vérifier que le rejet projeté est compatible avec l'objectif d'état de la masse d'eau réceptrice ou avec les usages sensibles
- pour les établissements générant des pollutions ponctuelles (rejet au milieu naturel), s'inscrire dans un projet individuel visant à respecter ou à aller au-delà de la réglementation ou s'intégrer dans une opération collective partenariale
- pour les opérations concernant le traitement des micro-polluants, les études pilotes et leurs résultats permettant d'évaluer les filières de traitement doivent être validés par un tiers expert indépendant et les traitements doivent être issus d'études pilotes

OPÉRATIONS NON ÉLIGIBLES

Ne sont pas éligibles aux aides de l'Agence les projets concernant :

- des pollutions nouvelles (exemple : création d'une entreprise)
- des travaux de renouvellement à l'identique
- des sites et sols pollués (site orphelin, fermé ou en post-exploitation)
- des activités de prestation de service (transport et/ou traitement d'effluents de tiers)
- des études réglementaires



COMMENT DÉPOSER UNE AIDE ?

1. Sélectionner la thématique
« Lutte contre les pressions des activités économiques hors agriculture (réduction des pollutions, économies d'eau et eaux pluviales) ».

2. Sélectionner l'un des dispositifs d'aide associé présenté dans le tableau ci-dessous.

TUTOS

Lien vers la plateforme Rivage :
rivage.eau-adour-garonne.fr/appli/

LES PROJETS ACCOMPAGNÉS

NATURE DE L'OPÉRATION	DISPOSITIF RIVAGE CORRESPONDANT	TAUX D'AIDE MAXIMUM
Études	**Études**	**60 à 80%** selon statut
Traitement des macropolluants et micropolluants	**Ouvrage épuratoire - Gestion des boues d'épuration - Autosurveillance Activité vinicole/ distillation**	**30%** : traitement des macropolluants **40 à 60%** selon le statut : traitement des micropolluants & traitement des macropolluants rejetés dans une masse d'eau subissant une pression significative des activités économiques ou domestique (et/ou dans une des zones à enjeux « usages » du SDAGE)
Aménagements internes (technologies propres)	**Technologie propre / aménagements internes**	**40 à 60%** selon statut
Traitement des eaux pluviales	**Travaux de lutte contre le risque de pollution accidentelle ou par temps de pluie**	**40 à 60%** selon statut
Ouvrages de sécurité, bassins de confinement	**Travaux de lutte contre le risque de pollution accidentelle ou par temps de pluie**	**40 à 60%** selon statut

Taux d'aide
de **30** à **80** **% max**

VOS INTERLOCUTEURS
DU SERVICE INDUSTRIE :

Secteurs d'activité : Papier/ Blanchisserie / Cuir / Hôtellerie plein air / Opérations collectives TPME

Olivier RODRIGO - Chargé d'intervention industries

Tel direct : 05.61.36.37.55

olivier.rodrigo@eau-adour-garonne.fr

Secteurs d'activités : Chimie / Traitement de surface / Aéronautique / Métallurgie

Franck THOMAS - Chargé d'intervention industries

Tel direct : 05 61 36 37 54

franck.thomas@eau-adour-garonne.fr

Secteurs d'activités : Agro-Alimentaires / Golf / Activités commerciales

Marc PINEL - Chargé d'intervention industries

Tel direct : 05 61 36 82 19

marc.pinel@eau-adour-garonne.fr

Pour tout autre secteur d'activités, contactez l'un de nos chargé d'intervention industries nommés ci-dessus.

TERRITOIRE D'INTERVENTION DE L'AGENCE

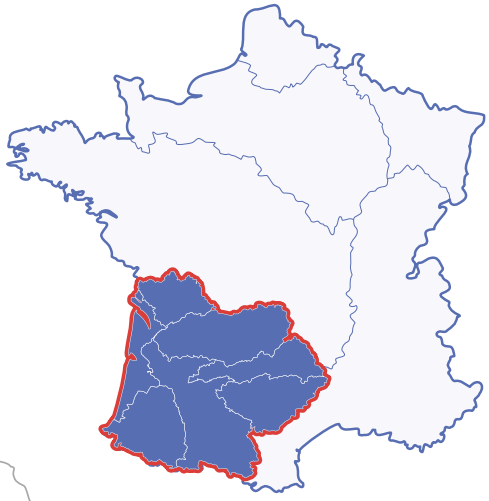

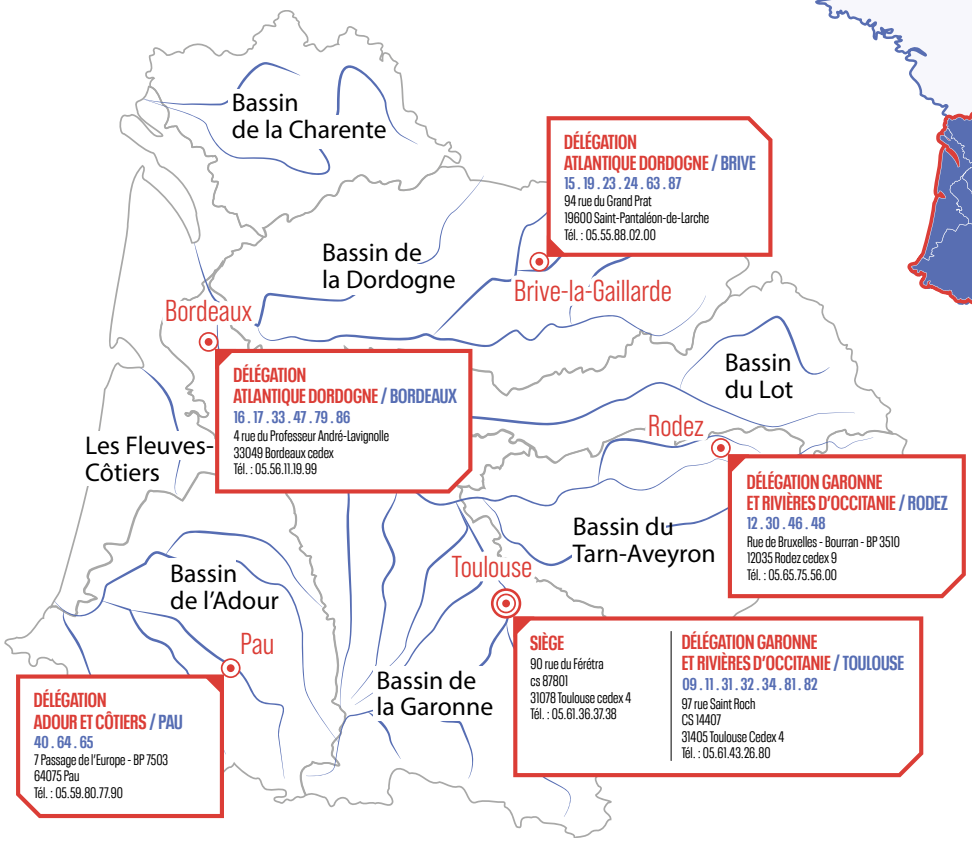

Version de novembre 2025